

ANIMÉ DEPUIS
2017

La Fraternelle : Gérons ensemble la forêt



© Association du Pays
de la Vallée de l'Agly

Maître d'ouvrage : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

PLAN D' ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DE LA VALLÉE DE L'AGLY

Orientation 1 : Valoriser la forêt et les espaces boisés pour alimenter et dynamiser la filière bois

Enjeux CFT : 1.3 Permettre le regroupement de propriétaires forestiers et agir pour structurer le foncier afin de permettre une meilleure mobilisation du bois

Contexte / Enjeu :

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire du Pays de la Vallée de l'Agly offre un potentiel de mobilisation de bois assez important en forêt privée. La sous-mobilisation actuelle est notamment due à un morcellement du foncier forestier. Une animation ciblée avec des propriétaires forestiers permettrait de réaliser des ventes de bois groupées.

La demande en bois des acheteurs (industries, scieries, chaufferies, ...) pourrait trouver une réponse dans les forêts locales, publiques et privées si une animation est effectuée. Une ancienne société existait sur la commune de Le Vivier, elle est maintenant obsolète car les parts ont été cédées aux héritiers et les membres sont passés de 20 à 130.

Objectifs :

Mettre en place d'une structure de gestion forestière fonctionnelle pour ces parcelles privées sur la commune de Le Vivier.

Comment ?

- Identification des propriétaires concernés (courrier explicatif et pré-adhésion), réunions d'informations collectives et animations individuelles (contacts, visites des parcelles, ...)
- Mettre fin à la Société La Fraternelle, obsolète depuis des années, et inciter les porteurs de parts à créer une nouvelle structure juridique de regroupement forestier ;
- Réflexion pour la gestion des parcelles (intégration dans un document de gestion durable si existant).



Bénéficiaires directs : Les 130 descendants des membres de l'ancien groupement forestier.

Bénéficiaires indirects : L'ensemble des acteurs de la filière bois (exploitants, bucherons, transformateurs...).

Partenaires : Commune de Le Vivier, Association du Pays de la Vallée de l'Agly (APVA) et Communauté de Communes Agly Fenouillèdes (CCAF).